

Claude Wiseler
President vun der Chamber
19, um Krautmaart
L-1728 Lëtzebuerg

Luxembourg, le 16 octobre 2025

Déclaration de prise en charge de frais de voyage et de séjour — Voyage à Taïwan

Par la présente, je vous informe de l'acceptation de la prise en charge de mes frais de voyage, d'hébergement et de séjour par un tiers, en l'occurrence une **institution nationale étrangère**, à savoir le **Gouvernement de Taïwan (ROC)**. Cette démarche est faite conformément à l'article 6, paragraphe (3) du Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts (Annexe 1 du Règlement de la Chambre des Députés). Le voyage aura lieu **du 26 octobre au 28 octobre 2025** et a pour objectif de me permettre de participer à l'**Annual Summit of the Formosa Club** et au **Taiwan-Europe Undersea Cables Security Cooperation Forum**. L'objet de ce forum porte notamment sur l'amélioration de la sécurité et de la résilience des infrastructures sous-marines critiques (CUI), y compris les câbles de télécommunications et les systèmes de transport d'énergie.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette déclaration et de la publier conformément à l'article 4, paragraphe (4) du Code de conduite.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



CLEMENT Sven
Deputéierten

